



SESSION
16/10/2019

Envoyé en préfecture le 21/10/2019
Reçu en préfecture le 21/10/2019
Affiché le 
ID : 007-210703195-20191016-DELIB802019-DE

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :

Désaffectation et
déclassement du
domaine public
Chemin du dépôt

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Dix Neuf, le Seize Octobre dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 20
Absents : 9

Présents : MM Chabaud, Chambert, Darcourt, Delhomme, Diatta, Durand, Fabre, Faisse, Galamien, Garraud, Griffé, Guillot, Jouve, Mazellier, Michel, Michelon, Noël, Peverelli, Ségueni, Tolfo.

Pour : 22
Abstentions : /
Contre : /

Excusés : MM Butot, Bresolin, Dolard, Monge (pouvoir à Delhomme), Roche, Saez (pouvoir à Michel), Schmitt.

Absents non excusés : MM Carichon, Mayras.

Secrétaire : Mme Galamien.

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le document d'arpentage n°2887E réalisé par Monsieur VARENNE, et numéroté par le cadastre le 29/03/2019,

Monsieur le Maire Adjoint à l'Urbanisme et au Logement rappelle au Conseil Municipal que la commune s'apprête à vendre des terrains situés chemin du Dépôt, en contrebas de l'aire de covoiturage.

Considérant qu'une partie des terrains à vendre provient du domaine public communal, et que l'emprise concernée d'une superficie de 871 m², correspond à des délaissés de voirie et un talus qui ne sont pas utilisés par le public et qui ne sont pas affectés à l'usage public.

Considérant que préalablement à la vente de ces terrains il convient de constater la désaffectation du domaine public de cette emprise, puis de la déclasser.

Monsieur le Maire Adjoint à l'Urbanisme et au Logement propose au Conseil Municipal d'acter la désaffectation et de déclasser du domaine public communal ces délaissés de voirie et ce talus, représentant une superficie de 871 m².

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- constate la désaffectation d'un talus et d'un délaissé de voirie d'une superficie de 871 m², situés chemin du Dépôt en date du 1^{er} septembre 2019.

- accepte de déclasser du domaine public l'emprise concernée, telle qu'indiquée sur le plan ci-joint, correspondant aux parcelles CL 344, CL 345 et CL 346.
- donne pouvoir à Monsieur Olivier PEVERELLI, en qualité de Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Maire

Olivier PEVERELLI


